

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/07/2015

Réception par le Prefet : 01/07/2015

Publication : 03/07/2015



**Département
Haut-Rhin**
Extrait des délibérations
du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 26 juin 2015

N° 2015-6-1-4

PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. BECHT, M. DELMOND, Mme DREXLER, M. MULLER Lucien, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT.

Le Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental au Président du Conseil Départemental,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 26 juin 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable à l'admission en non valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 24 438 €, selon l'état joint en annexe.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité